

SARL CLEE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5.000 Euros

Dont le siège social est situé :
11, rue du Capitaine De planque – 94700 MAISONS ALFORT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES Du 12 JUILLET 2012 A 15 HEURES

L'An Deux Mille Douze,
Le Douze Juillet à Quinze Heures,

Les associés de la Société SARL CLEE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 € divisé en 100 parts sociales de 50 € chacune, se sont réunis, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par la gérance, en assemblée générale ordinaire.

L'Assemblée est présidée par **Madame La LI**, associée.

La Présidente constate que sont présents ou dûment représentés :

- **Monsieur Chu HUANG**
Propriétaire de 80 parts sociales, ci..... 80 parts
- **Elle-même**
Propriétaire de 20 parts sociales, ci..... 20 parts

Seuls associés de la Société possédant ensemble la totalité
Des 100 parts composant le capital social, ci..... 100 parts

La Présidente constate que l'associé présent ou représentés possède la totalité des parts sociales composant le capital social et que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

LC HC

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée qui est le suivant :

- Nomination du gérant de la Société ;
- Autorisation à contracter un emprunt et garanties ;
- Pouvoir à donner.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition de son Président de séance décide de nommer aux fonctions de gérant de la Société SARL CLEE, pour une durée indéterminée :

- **Madame La LI**, né le 12 février 1982 à RUIAN – ZHEJIANG (CHINE), de nationalité française, demeurant : 200, rue de Belleville – 75020 PARIS.

Madame La LI exercera ses fonctions de gérant dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame La LI déclare accepter expressément ses fonctions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour ; la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les Associés.

Madame La LI



Monsieur Chu HUANG

